

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2053-05 A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 9G3Q-409J-Y00G-52CE

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résine

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P210      Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233      Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261      Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280      Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P370 + P378      En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

méthacrylate de méthyle  
acide méthacrylique  
méthacrylate d'octadecyle  
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Adhésifs

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 50 - < 70
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2A; H319	>= 5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

		1 - < 3 % Acute Tox. 3; H311 >= 25 % Acute Tox. 4; H312 10 - < 25 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Skin Corr. 1A; H314 10 - < 25 %	
méthacrylate d'octadécyle	32360-05-7 251-013-5 607-134-00-4 01-2119489777-13	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 1 - < 10
méthacrylate d'hexadécyle	2495-27-4 219-672-3 607-134-00-4 01-2119489776-15	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 1 - < 10
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate	2548699-72-3 -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Éloigner toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des bases fortes.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		VME	50 ppm 205 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		TWA	50 ppm	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
		Information supplémentaire: Indicatif		
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		VME (Poussière)	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
carbonate de calcium	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m <sup>3</sup>
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
molybdate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	11,17 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	11,17 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	3,33 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,85 mg/kg
oxyde de zinc	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	5 mg/m <sup>3</sup>

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

			systemiques	
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	2,5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,83 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,003 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
acide méthacrylique	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Eau douce	0,82 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,82 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
molybdate de calcium	Sol	1,2 mg/kg	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Eau douce	12,7 mg/l	
	Eau de mer	1,91 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	21,7 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	22600 mg/kg	
	Sédiment marin	1984 mg/kg	
	Sol	39 mg/kg	
	oxyde de zinc	Eau douce	20,6 µg/l
		Eau de mer	6,1 µg/l
Station de traitement des eaux usées		100 µg/l	
Remarques:Facteurs d'Évaluation			
Sédiment d'eau douce		117,8 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	56,5 mg/kg poids sec (p.s.)	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	35,6 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : Gants 4H(R)  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0,08 mm
- Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 60 min  
Épaisseur du gant : 0,6 mm
- Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 30 min  
Épaisseur du gant : 0,7 mm
- Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Forme : pâte

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Couleur : beige

Odeur : type acrylique

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 10 °C  
Méthode: Evalué(e)

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 4  
Concentration: 500 g/l

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 32 200 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble, non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,03 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7 900 - 9 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 29,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.2.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### acide méthacrylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

### méthacrylate d'octadécyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### méthacrylate d'hexadécyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 959 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OPPTS 870.2500  
Résultat : Irritation de la peau

**acide méthacrylique:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque de graves brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.  
BPL : oui

**méthacrylate d'octadécyle:**

Résultat : Irritation de la peau

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Résultat : Irritation de la peau

**oxyde de zinc:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : Autres lignes directrices  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : non

**ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:**

Evaluation : Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:**

**acide méthacrylique:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : Test de Draize  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
BPL : non

**méthacrylate d'octadécyle:**

Résultat : Irritation des yeux

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Résultat : Irritation des yeux

**oxyde de zinc:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
BPL : non

**ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:**

Evaluation : Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**acide méthacrylique:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**méthacrylate d'octadécyle:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**oxyde de zinc:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

**acide méthacrylique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 2 h  
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.  
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante  
Espèce: Souris (mâle)  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 6 h  
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif  
BPL: non

**méthacrylate d'octadecyle:**

Génotoxicité in vitro : Concentration: .1 - 1200 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Concentration: 33 - 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Concentration: 14.5 - 2233 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 72 h  
Dose: 5000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### méthacrylate d'hexadécyle:

Génotoxicité in vitro : Concentration: .1 - 1200 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Concentration: 33 - 5000 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Concentration: 14.5 - 2233 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 72 h  
Dose: 5000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 15, 30 and 60 mg/kg bw  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: non

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **méthacrylate de méthyle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Dose : 6, 60, 2000 ppm  
Fréquence du traitement : once quotidien

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

NOAEL : 90,3 mg/kg p.c./jour  
Résultat : négatif

### acide méthacrylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 102 weeks  
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine  
NOAEL : >= 2,05 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 451

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 102 weeks  
Dose : ca. 2.05 and 4.1 mg/L  
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine  
LOAEL : env. 2,05 mg/l  
Méthode : OCDE ligne directrice 451

### oxyde de zinc:

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 1 year  
Dose : 1000 and 5000 ppm Zinc  
Fréquence du traitement : daily  
NOAEL : > 22 000 Poids corporel mg / kg  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### méthacrylate de méthyle:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 99, 304, 1178 ppm  
Térogénicité: NOAEC F1: 8 300 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 8 300 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence térogène.

#### acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Perte de poids corporel

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Méthode: OCDE ligne directrice 416  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm  
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 23 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

### méthacrylate d'octadécyle:

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: >= 1000 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 400 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus

: Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: >=1000 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: négatif

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus

: Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**oxyde de zinc:**

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 7.5/15/30 mg/kg bw/day  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 7,5 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Dose: 0.3/1.5/7.5 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'un traitement unique: 6 h  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 1,5 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité pour le développement: NOAEC: 7,5 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 15 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 600 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**acide méthacrylique:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**méthacrylate d'octadécyle:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système respiratoire  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 124,1 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (eau potable)  
Durée d'exposition : 2 years  
Nombre d'expositions : daily  
Dose : 6, 60, 2000 ppm

**acide méthacrylique:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 352 - 1232 mg/m3  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 90 d  
Nombre d'expositions : 6 h  
Dose : 70/352/1232 mg/m3  
Période d'observation ultérieure : 5 days/week  
Méthode : OCDE ligne directrice 413  
BPL : oui

**méthacrylate d'octadécyle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 120 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 160 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1000 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 120 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 160 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique

### oxyde de zinc:

Espèce : Souris, mâle et femelle  
NOEL : 3000 ppm  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 13 Weeks  
Nombre d'expositions : 7 d  
Méthode : Toxicité subchronique  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce : Rat, mâle  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 13 weeks 6 h  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 0.3, 1.5 and 4.5 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode : OCDE ligne directrice 413  
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle  
LOAEL : 75 mg/kg  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 28 days 6 h  
Nombre d'expositions : 5 days/week  
Dose : 0, 75, 180, and 360 mg/kg bw/d

### 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : daily  
Dose : 100/300/600/1000 mg/kg bw/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
BPL : oui  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Danger par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### méthacrylate de méthyle:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**acide méthacrylique:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**méthacrylate d'octadécyle:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**oxyde de zinc:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**ε-Caprolactone, oligomères, esters with 2-hydroxyethyl méthacrylate, phosphate:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 : 191 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie

Toxicité pour la daphnie et : CE50 : 69 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2053-05 A

Version 2.0 Date de révision: 25.03.2026 Numéro de la FDS: 400000010923 Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

- les autres invertébrés aquatiques : Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 110 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 37 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- acide méthacrylique:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1400  
BPL: oui  
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 130 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l  
Durée d'exposition: 16,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

## ARALDITE® 2053-05 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

BPL: oui

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 35 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité  
chronique) : NOEC: 53 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

### oxyde de zinc:

Facteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité  
chronique pour le milieu  
aquatique) : 1

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu  
aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le  
milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des  
effets néfastes à long terme.

### 2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants  
similaires

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 48 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d

**acide méthacrylique:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 3 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 86 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
BPL: oui

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 18 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 1,5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,38

**acide méthacrylique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)  
pH: 2,2

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8,64  
Méthode: QSAR  
BPL: non

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**acide méthacrylique:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**méthacrylate d'octadécyle:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**oxyde de zinc:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**acide méthacrylique:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**méthacrylate d'octadécyle:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**oxyde de zinc:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**ε-Caprolactone, oligomers, esters with 2-hydroxyethyl methacrylate, phosphate:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:**

**méthacrylate de méthyle:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**acide méthacrylique:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**méthacrylate d'octadécyle:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**méthacrylate d'hexadécyle:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**oxyde de zinc:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**ε-Caprolactone, oligomères, esters with 2-hydroxyethyl méthacrylate, phosphate:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN : UN 1133  
ADR : UN 1133  
RID : UN 1133  
IMDG : UN 1133  
IATA : UN 1133

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADN : ADHÉSIFS  
ADR : ADHÉSIFS  
RID : ADHÉSIFS  
IMDG : ADHESIVES  
IATA : Adhesives

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

**14.4 Groupe d'emballage**

ADN  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3

ADR  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**RID**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3

**IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**RID**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
  
Numéro sur la liste 40  
Cette substance/mélange ne doit pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives.  
  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.  
  
Numéro sur la liste 78:  
Polymères acryliques  
  
contenu en microparticules de polymère synthétique (SPM): 1 - 5 %  
Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 65, 82, 36, 25

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version 2.0      Date de révision: 25.03.2026      Numéro de la FDS: 400000010923      Date de dernière parution: 21.08.2024  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

Installations classées pour la : 4331  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES

**ARALDITE® 2053-05 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2024
2.0	25.03.2026	400000010923	Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 26.03.2026

DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS  
QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.